



UNION ACADEMIQUE
DES SYNDICATS
DE L'EDUCATION
NATIONALE

Maison du Peuple
Rue Charles Michels
87000 - LIMOGES
limoges@cgteduc.fr
06.49.10.70.07

FEDERATION DE
L'EDUCATION, DE
LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

Audience Rectrice

Jeudi 24 septembre 2026

A l'initiative de la CGT Educ'Action, nous avons rencontré La Rectrice ainsi que la Secrétaire Générale, les deux Secrétaires Adjointes et le Directeur de Cabinet.

La CGT Educ'Action87 était représentée par Jean-Luc LABRUNIE, Ségolène MATHAUD et Fabrice COUEGNAS.

Vous trouverez ci-dessous les points qui ont été présentés par la CGT Educ'Action ainsi que les réponses qui ont été apportées par les autorités académiques.

État des lieux de la rentrée

La CGT Educ'Action a introduit son propos en indiquant que les enquêtes PISA permettent d'évaluer 10 ans de politique Macron qui a conduit à un plan social désastreux dans l'Education Nationale, particulièrement dans l'Académie. A l'image des conséquences de la politique menée sur l'ensemble de la société caractérisée par une explosion des inégalités, l'école dans la période a vu se développer les inégalités scolaires et amplifier la transformation des inégalités sociales en inégalités scolaires. Cette politique est cynique et se mesure au quotidien dans les classes où les personnels déplorent quotidiennement ne plus avoir les leviers pour « *donner plus à ce qui ont le plus besoin* ». Cette situation crée de la souffrance au travail chez les personnels qui ont choisi le métier pour permettre aux élèves et aux individus de s'émanciper –y compris de leur milieu social- grâce à l'école.

La CGT Educ'Action a également dénoncé la politique salariale du gouvernement et du Ministère qui conduit 862 000 agent.es à percevoir une indemnité différentielle pour rejoindre le SMIC ! C'est inacceptable que l'Etat employeur se comporte de la sorte !

1. Les inégalités territoriales et la réussite scolaire

La CGT Educ'Action dénonce l'incapacité de l'école à casser les déterminismes sociaux, à empêcher la transformation des inégalités sociales en inégalités scolaires -voire à les amplifier-. La CGT Educ'Action demande à ce que la baisse de la démographie puisse permettre la réduction des effectifs par classe, élément déterminant de la réussite.

La rectrice met en avant la valeur ajoutée des établissements d'éducation prioritaire. Elle reconnaît la difficulté du système scolaire à réduire les écarts de réussite liés à l'origine sociale. Les « collèges en progrès » sont mis en avant pour répondre aux difficultés dans les milieux ruraux.

La CGT Educ'Action confirme que la baisse des effectifs par classe organisée en REP et REP+ produit des effets. Forte de ce constat, la Rectrice doit en tirer les conclusions pour les rentrées prochaines

et chercher à baisser les effectifs par classes. La CGT Educ'Action alerte sur le fait que les difficultés sociales ne sont pas uniquement concentrées en REP et REP+. Les effets de seuils vécus dans les collèges très ruraux montrent assez nettement les conséquences favorables de faibles effectifs et défavorables des effectifs élevés avec un effet instantané sur les résultats.

La Rectrice dit vouloir assurer les meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage possibles et confirme un objectif d'amélioration de l'encadrement, dans la limite des moyens attribués à l'académie et du dialogue avec le ministère.

2. Le remplacement

Assurer la présence d'un enseignant dans chaque classe est un préalable pour que l'école puisse assurer ses missions.

La CGT Educ'Action dénonce les **absences non remplacées et leurs conséquences**, particulièrement lourdes : surcharge des classes, temps d'enseignement non effectifs (dans le 2nd degré, ce sont près de 8% des heures dues aux élèves qui sont perdues selon un rapport du sénat), tensions entre collègues et difficultés pour les familles.

La CGT Educ'Action demande donc des **moyens de remplacement supplémentaires** et considère que les seuls outils de gestion nouveaux ne suffiront pas à apporter une réponse satisfaisante. Elle souligne enfin que les remplaçants disponibles peuvent être très utiles pour soutenir équipes et faire du « mieux d'école ».

La CGT Educ'Action demande également l'**accès aux données** : ces données devraient être accessibles à tous les personnels et tous les usager.es. Elle déplore la volonté de cacher la réalité : on ne peut pas traiter un problème que l'on refuse d'observer !

La rectrice présente le remplacement comme un des axes de travail majeur de l'administration. Elle reconnaît les difficultés et affirme rechercher une meilleure continuité des remplaçants auprès des élèves.

Elle indique avoir renforcé les moyens de remplacement dans les trois départements au cours des années précédentes et insiste sur la programmation des formations hors des pics d'absences, le suivi des remplaçants et l'organisation territoriale par de nouveaux outils de gestion.

Sur les données, la rectrice conteste toute volonté de rétention et renvoie aux échanges départementaux et aux instances. *Pour la transparence sur le fonctionnement du service public, ce sera pour une autre fois...*

La CGT Educ'Action précise que les absences des enseignants ne sont pas que les conséquences de pics épidémiques. Les **conditions de travail** en sont aussi la cause. L'augmentation des accidents de service et des maladies professionnelles en sont les preuves.

La CGT Educ'Action signale qu'en Creuse, deux supports du premier degré devenus inoccupés en début d'année, n'ont pas déclenché de recrutement compensatoire. Leur couverture mobilise donc des remplaçants et réduit la réserve disponible.

L'administration répond en termes d'équilibre global des ressources, notamment avec les retours de disponibilité ou de détachement pour justifier l'absence de recrutement.

3. L'École inclusive

L'école inclusive n'est aujourd'hui plus qu'un slogan qui ne trouve que très peu de concrétisation favorable aux élèves concernés : la rentrée 2026 se caractérise par une amplification des problèmes rencontrés.

AESH

La CGT Educ'Action dénonce le **manque d'AESH** pour pouvoir répondre aux notifications de la MDPH. Faute de moyens d'accompagnement suffisants, nombre d'élèves ne bénéficient pas, ou trop partiellement, de l'accompagnement auquel ils ont droit et dont ils ont besoins. Des regroupements d'élèves dans certaines classes sont de fait imposés par la pénurie d'heures d'AESH ce qui va à l'encontre du principe d'inclusion.

Mise en œuvre des orientations et des PPS

La CGT Educ'Action dénonce des **orientations vers des établissements du médico-sociales** (I.M.E, I.T.E.P) **non honorées** faute de places disponibles. Les établissements et services médico-sociaux sont saturés. Trop d'élèves n'accèdent pas aux orientations prescrites et répondant à leurs besoins. Les délais d'attente sont inacceptables et ne cessent de s'allonger. Là encore, ces situations produisent de la souffrance chez les élèves concernés et leurs familles, leurs camarades et les personnels. La CGT Educ'Action dénonce les conséquences parfois lourdes sur l'activité professionnelle des familles : temps partiel ou impossibilité d'avoir un emploi, précarisation.

L'institution, en fonctionnant ainsi, perd la confiance des personnels mais aussi des familles, hypothèque les chances de réussite des élèves et maltraite les élèves et leurs familles.

La rectrice rappelle les **responsabilités partagées** entre l'Éducation nationale, le secteur médico-social et les départements à travers les MDPH. Elle **reconnaît le manque de places** en ITEP, IME et SESSAD et le caractère parfois inadapté des solutions d'attente en classe ordinaire, ULIS ou SEGPA.

Elle rappelle les cinq créations d'ULIS à cette rentrée, après cinq l'année précédente. Elle cite le plan national des « 50 000 solutions ». Enfin, elle fait état de **commissions partenariales** dans les départements pour mieux discuter les priorités d'admission dans le médico-social.

La Rectrice insiste sur l'articulation entre compensation et accessibilité des apprentissages. Elle décrit une progression annuelle importante des notifications, et reconnaît que **les emplois supplémentaires d'AESH ne couvrent pas la progression des besoins** et que l'accompagnement individuel d'enfants en attente de places spécialisées mobilise de nombreuses ressources **sans toujours répondre à leurs besoins**.

La CGT Educ'Action partage le constat du manque de solutions adaptées et insiste sur l'absence d'aides concrètes et précoces. Elle demande des réponses adaptées aux besoins réels : accompagnement humain, soins, places spécialisées, prévention et aides directes. La CGT Educ'Action estime qu'une scolarisation sans moyens suffisants peut devenir maltraitante pour l'enfant et mettre les autres élèves et les personnels en difficulté. Elle défend l'accès aux apprentissages et alerte sur les effets durables de situations de violence ou de rejet. Elle souligne enfin les obstacles d'accès à la pédopsychiatrie, à l'orthophonie et aux structures de soins en général.

RASED : la CGT Educ'Action déplore le sort réservé dans le département et dans l'Académie aux RASED. **L'aide directe aux élèves en grandes difficultés scolaires** (ne relevant pas du champ du handicap ou très à la marge) **est particulièrement mise à mal**, au profit de l'aide spécialisée pour les enfants en situation de handicap (ULIS) et de l'aide indirecte (P.A.S).

La CGT EDUC'Action établit un lien direct entre la diminution des postes RASED et l'augmentation exponentielle de la médicalisation de la difficulté scolaire. Elle affirme que l'aide directe (**prévention et remédiation**) permet à un certain nombre d'élèves de ne pas tomber dans le champ du handicap et profite à toutes et tous. Elle affirme enfin que les enseignant.es ne sont pas tant en difficulté sur

l'évaluation des besoins mais le sont sur la prise en charge et les soins à accorder aux élèves. La multiplication des aides indirectes notamment à travers le déploiement des P.A.S. ne répond donc absolument pas à la nécessité de prises en charge directes des élèves en grandes difficultés scolaires. La CGT Educ' Action rappelle que l'IA-DASEN 87 a fait le choix depuis 2 ans de supprimer 37,5% des aides directes en aide rééducative-relationnelle sur la Haute-Vienne. En Creuse et en Corrèze l'aide relationnelle a été supprimée depuis des années au profit de l'aide indirecte sans que ne soit constatée une quelconque diminution de la difficulté scolaire.

La CGT Educ'Action affirme que cette lame de fond qui consiste à multiplier les enseignants ressource en lieu et place de l'aide directe apportée aux élèves en difficulté ne répond pas aux besoins des élèves et que très partiellement aux besoins des enseignants.

La rectrice indique ne pas disposer de l'organisation détaillée de chaque département. Elle renvoie au dialogue avec les IA et au travail partenarial avec le médico-social.

Formation des personnels de l'école inclusive

La CGT Educ'Action signale le cas d'une collègue en Creuse occupant un poste en ULIS et demandant depuis trois ans à accéder à la formation spécialisée, sans obtenir satisfaction ni de justification de ce refus. La CGT Educ'Action demande donc l'accès effectif de cette collègue à la formation. Elle demande également que les critères d'accès soient transparents et que les refus d'accès à la formation CAPPEI soient motivés. Elle conteste que des personnels soient présentés comme des personnes ressources formées alors qu'ils n'ont pas bénéficié du parcours attendu. La CGT Educ'Action souligne enfin que le CAPPEI en candidat libre ou la VAE ne remplacent aucunement l'accès à la formation.

La rectrice met avant l'augmentation des départs en formation spécialisée et l'articulation avec les modules d'initiative nationale. Elle renvoie au conseiller technique chargé de l'école inclusive pour les explications individuelles et dit prendre en compte cette demande d'explications sur les refus.

**Le conseiller technique Ecole Inclusive rencontré depuis renvoie pour sa part à l'IEN EI de la Creuse. L'IA de la Creuse renvoyant lui aux places disponibles (sous entendu au budget alloué par l'Académie pour les formations CAPPEI). Bref, personne n'est responsable mais notre collègue ne bénéficie pas de l'accès à la formation ! La CGT Educ'Action continue d'exiger l'intégration de notre collègue à la formation pour cette année scolaire.*

4. Les contractuels

La CGT Educ'Action dénonce le fait que des personnels contractuels soient mis à la porte, sans respect du cadre réglementaire, sans préavis, sans indemnité de fin de contrat, sans information sur la portabilité de la mutuelle.

Elle dénonce le recours de l'administration à des contrats, parfois de très courte durée, pour remplacer des emplois permanents, précarisant toujours plus l'emploi.

Le non renouvellement et la durée des contrats

La CGT Educ'Action dénonce l'information très tardive (seulement quelques jours avant la rentrée) communiquée à certains enseignants et personnels administratifs contractuels du non renouvellement de leur contrat. Certains ne l'ont appris que parce qu'ils et elles ont sollicité le service ! La CGT Educ'Action invoque les **délais réglementaire de prévenance qui n'ont pas été respectés**. Elle décrit les conséquences humaines et financières : recherche d'emploi retardée,

difficultés pour anticiper l'inscription à France Travail et retards de traitement des dossiers, retard d'indemnisation pour des collègues qui pensaient légitimement avoir un travail et des revenus !

La rectrice évoque environ 380 contractuels dans le second degré à la fin de l'année précédente et un renouvellement de l'ordre de 90 %. Selon elle, les non-renouvellements se répartissent entre départs choisis et absence de renouvellement par l'administration, notamment en fonction des arrivées de titulaires et des besoins.

L'administration explique recruter sur des besoins identifiés et ne renouveler qu'exceptionnellement avant la confirmation de ces besoins. La communication tardive du non renouvellement de certains contrats permet à l'administration de « *garder sous le coude* » (sic) un certain nombre de personnels au cas où des besoins apparaîtraient au mois d'Août.

La CGT Educ'Action rappelle que le droit prévoit d'informer les agents au moins un mois avant la fin de leur contrat. Elle ne peut accepter que l'Etat employeur ne respecte pas le droit et traite avec autant de mépris ces agent.es.

La CGT Educ'Action relève aussi que des contrats d'un an et sept jours, liés à la formation d'août, **privent les agents de l'indemnité de fin de contrat** qui se chiffre à 10 % du brut total perçu au cours du contrat. Ainsi, les agent.es rémunérés 7 jours de plus (7/30^e d'un mois perdent 10% du brut annuel d'indemnité de fin de contrat... : une économie substantielle !).

Le Rectorat se défend de vouloir faire des économies de cette manière mais affirme son intention de formation des collègues.

Dont acte ! La CGT Educ'Action demande alors réparation pour les situations signalées en versant l'indemnité de fin de contrat aux personnels concernés et suggère un courrier de la rectrice aux personnels contractuels concernés.

L'administration précise que les contrats commençant dans la dernière semaine d'août doivent permettre une première formation avant la prise de classe. Elle affirme que les attestations France Travail ont été remises avant le 15 septembre et conteste l'existence d'une carence automatique liée à cette date, tout en reconnaissant le retard possible de traitement et de versement.

La rectrice reconnaît que **la méthode doit changer**. Pour la rentrée suivante, elle annonce qu'un courrier sera adressé en juillet aux contractuels que l'administration pense ne pas reconduire, afin de les informer qu'aucun besoin n'est identifié à cette date mais que si un besoin apparaissait fin Août ils seraient recontactés.

La CGT Educ'Action évoque un courrier envoyé par un collègue contractuel à la rectrice demandant une indemnisation suite au non-respect du délai de non-renouvellement de son contrat mais également de sa privation d'indemnité de fin de contrat. La CGT Educ'Action appuie cette demande indiquant que ce serait pour l'administration une démonstration de bonne foi, une manière de réparer les conséquences du non-respect du cadre réglementaire.

La rectrice confirme avoir reçu des demandes indemnitaires, mais ne se prononce pas instantanément ni sur l'indemnisation, ni sur un courrier aux personnels. Gageons que la Rectrice aura la volonté de réparer le préjudice subi par nos collègues.

Protection sociale complémentaire

La CGT Educ'Action signale des ruptures de couverture entre deux contrats, un défaut d'information sur la portabilité et l'absence de documents nécessaires. Elle évoque également des demandes de

dispense non prises en compte et des doubles prélèvements. Elle demande un interlocuteur identifiable et une information claire sur la complémentaire santé, la prévoyance et les garanties. Elle décrit les difficultés à obtenir une réponse de la MGEN, par téléphone, par écrit ou en accueil physique comme l'impossibilité d'avoir un interlocuteur capable de répondre du côté de l'employeur qui a pourtant choisi d'imposer une mutuelle complémentaire.

L'administration indique être en lien avec le ministère concernant le problème de et annonce une ré affiliation avec régularisation rétroactive pour les situations de contractuels évoquées. Elle précise que des corrections des automatismes sont en cours, également pour les dispenses, en lien avec les services ministériels et la MGEN. L'administration précise qu'elle fera remonter les problèmes de qualité de service auprès de la MGEN.

Nous invitons les personnels à nous faire part des difficultés rencontrées.

Carrière des contractuels administratifs

La CGT Educ'Action dénonce la non augmentation des rémunérations d'agents administratifs contractuel en CDI, qui exercent depuis parfois plus de quinze ans. Elle demande une reconnaissance de l'ancienneté et une perspective d'évolution, au-delà de la seule invitation à passer un concours. Elle souligne que des agents de 50 ou 55 ans ne souhaitent pas nécessairement s'engager dans cette voie après de nombreuses années de service.

L'administration indique avoir travaillé à un protocole de gestion et attendre un cadrage national pour faire évoluer les rémunérations. Elle rappelle l'accompagnement vers les concours, les possibilités de recrutement sans concours et l'appui des services gestionnaires et des ressources humaines de proximité. Elle se dit disponible pour examiner les situations individuelles.

Nous invitons là encore les collègues à nous faire part de leur situation pour les accompagner.

La CGT Educ'Action questionne la présence d'un service civique à l'accueil de la DSDEN de la Creuse. Le recours aux emplois civiques pour occuper des postes en dur est de plus en plus récurrent.

L'administration répond que cet accueil est partagé avec une autre direction mais n'apporte aucune perspective d'évolution sur la problématique.

5. Réponses locales à la perte de pouvoir d'achat

Télétravail des personnels administratifs

La CGT Educ'Action demande davantage de souplesse pour les personnels en établissement, -tout particulièrement pour les catégories C- confrontés à de longs trajets et à un coût de transport élevé. La CGT Educ'Action souhaite que des consignes claires soient transmises aux chefs d'établissement pour permettre et faciliter le télétravail. Les prix des carburants doivent conduire à avoir une réponse bienveillante aux demandes des agent.es qui sollicitent le télétravail.

La rectrice rappelle l'existence d'un cadre de télétravail en EPLE et la responsabilité du chef d'établissement dans son application. Elle invite la CGT Educ'Action à transmettre les situations de refus ou de tension et s'engage à échanger avec les chefs d'établissement concernés.

Nous invitons là encore les collègues à nous faire part de leur situation pour les accompagner.

EDT et quotité de travail des AESH

La CGT Educ'Action demande l'augmentation des quotités de travail pour les AESH qui le souhaitent et rappelle des échanges antérieurs avec les responsables départementaux en ce sens. L'IA-DASEN 87 s'était d'ailleurs exprimé très favorablement en faveur de contrat à temps complet pour les AESH quand cela était possible.

La CGT Educ'Action dénonce des emplois à temps incomplet répartis sur neuf demi-journées, avec des interruptions non rémunérées entre les temps d'accompagnements mobilisant les personnels sur l'intégralité de la semaine pour une rémunération à mi-temps ! Alors que l'employeur maintient les personnels en dessous du seuil de pauvreté, ils empêchent les salarié.es de compléter les revenus par un autre emploi.

La CGT Educ'Action revendique la création d'emplois de catégorie B à temps plein, avec accès au temps partiel choisi. Dans l'attente, elle demande de regrouper les horaires, d'augmenter les quotités et de rémunérer les périodes d'attente imposées lorsque l'organisation ne permet pas de les éviter. Elle demande également de ne pas organiser les classes principalement en fonction des contraintes d'accompagnement.

La Rectrice indique avoir noté le problème des emplois du temps pour en parler au conseiller technique de l'école inclusive. Elle conteste l'idée d'une volonté locale de maintenir les agents dans la précarité

La CGT Educ'Action précise que sa critique vise les choix politiques nationaux sans imputer cette intention à la volonté des chefs d'établissement. Cependant, l'absence de politique d'augmentation des quotités de travail et/ou l'absence de prise en compte des remarques faites alors même que les autorités locales ont la main sur ces questions conduiraient à une responsabilité partagée de maintien dans la précarité entre le ministère et les autorités locales.

Frais de déplacement et indemnités de remplacement

La CGT Educ'Action dénonce l'insuffisance des indemnités de frais de déplacement face à l'augmentation des coûts des carburants et demande une réévaluation de cette indemnité.

La CGT Educ'Action dénonce également les changements des rattachements administratifs des remplaçants selon leur affectation. Elle rapporte le cas d'une collègue affectée au mouvement au dans une Ecole 1 mais exerçant un remplacement à l'année dans une école 2, dont l'arrêté a été modifié au moment de sa demande de remboursement de frais de déplacement. La CGT Educ'Action estime que cette modification exprime la volonté de l'administration de la priver de remboursement auxquels elle peut légitimement prétendre. Il y a une forme de cynisme dans le contexte à procéder ainsi.

La CGT Educ'Action demande à ce que ce type de manipulation administrative ne soit plus et que des consignes claires soient données en ce sens aux DSDEN. Si un personnel remplaçant est appelé à exercer à l'année dans un établissement autre que celui de son rattachement administratif, il s'agit d'un choix de l'administration. Le personnel n'a pas à en pâtir financièrement.

L'administration indique ne pas connaître les éléments individuels et demande le temps de les examiner avec les services départementaux pour comprendre la situation et apporter les réponses nécessaires.

6. Financement par le public du privé

En préambule, la CGT Educ'Action dénonce l'existence et la cohabitation de deux systèmes scolaires financés tous les deux par l'Etat. La CGT Educ'Action dénonce également le rôle majeur de l'enseignement privé dans la ségrégation sociale. Aucune mesure ne permettra de garantir une réelle mixité sociale temps que perdurera un double système scolaire : l'un public, l'autre privé sous contrat dont chacun mesure qu'il organise l'entre-soi et le séparatisme social.

La CGT Educ'Action dénonce l'utilisation de moyens financiers, que la représentation nationale a fléchés en direction de l'école publique, au profit de l'enseignement privé sous contrat : enseignant.es référent.es, PAS, conseiller.es pédagogiques, USEP, école et cinéma... Elle interroge également le financement sur le premier degré public de personnels intervenant dans les deux degrés.

La CGT Educ'Action demande à ce que **les moyens correspondant aux interventions dans le privé soient financés sur les budgets qui lui sont dédiés**. Elle demande également la transparence de l'administration sur l'emploi de moyens financés par les programmes budgétaires du public, désignés BOP 140 et 141, lorsque les personnels interviennent aussi dans le privé.

La CGT Educ'Action dénonce la volonté de masquer cette réalité ainsi que les refus de transparence opposé à la CGT Educ'Action lors d'une alerte sociale. Les parlementaires qui ont formulé et appuyé les mêmes demandes n'ont pas eu plus de réponse alors même qu'ils ont pour mission le contrôle de l'exécution du budget. C'est un scandale !

La rectrice indique ne pas disposer des éléments lui permettant de répondre précisément. Gageons qu'elle aura à cœur de faire la transparence sur l'utilisation des deniers publics alloués à l'école !

7. GRETA : une situation très préoccupante

Le recul des financements publics, les choix de la Région d'avoir recours à des opérateurs privés à faibles coûts de structure montre un net désengagement des politiques publiques dans la formation professionnelle et professionnalisante.

La CGT Educ'Action alerte sur l'annonce de seize ETP supprimés, après une première réduction d'emplois. Elle estime que le nombre de personnes touchées pourrait être de l'ordre d'une trentaine, compte tenu des quotités.

Elle demande de préserver les emplois et l'expertise des formateurs et rappelle une proposition écrite de convention ou de mise à disposition permettant à des personnels en sous-service d'assurer des suppléances dans l'Éducation nationale.

Elle demande également à ce qu'un dialogue avec la Région sur les conditions d'achat de formation et la préservation d'une offre publique territoriale soit engagé.

La rectrice rappelle la compétence régionale et indique l'existence d'échanges entre la Région et l'académie . Elle souligne les atouts du GRETA — expertise des formateurs, qualité des prestations et présence territoriale — et sa fragilité lorsque le chiffre d'affaires dépend fortement d'un seul client.

Elle évoque des pertes de marchés, une baisse du chiffre d'affaires et des perspectives difficiles pour 2027. Elle distingue ces difficultés de la situation du CFA académique, dont les effectifs d'apprentis

seraient proches de ceux de l'année précédente, à une trentaine près. Elle appelle à poursuivre la réflexion sur l'organisation de la formation initiale, de la formation continue et de l'apprentissage.

Pour la CGT Educ'Action : Ségolène MATHAUD, Jean Luc LABRUNIE, Fabrice COUEGNAS

P adapter la structure tout en conservant une implantation territoriale.

